

AVENANT N° 01

**AU MARCHÉ DE TRAVAUX N° 20230449
passé le 06 Septembre 2023
avec la Société LUCAS RENNES
sur le fondement du code de la commande publique**

OBJET DU MARCHÉ

**Hébergements MNA Guillaudot à Rennes -
Mise en ERP Bâtiments 2, 3, 4 et 5 - Travaux de sécurisation incendie
et mise en conformité électrique et travaux d'amélioration énergétique
et modernisation – Lot 02 : Peinture, revêtement de sols et murs**

Instances saisies :

Commission d'appel d'offres :

- Oui : Avenant à un marché public préalablement soumis à la CAO entraînant une augmentation cumulée du montant du marché public $\geq 5,00\%$
- Non : Avenant à un marché public qui n'a pas été préalablement soumis à la CAO ou entraînant une augmentation cumulée du montant du marché public $< 5\%$

Commission permanente :

- Oui :
Avenant $\geq 15\%$ aux marchés publics passés :
- selon une procédure formalisée
 - marchés subséquents aux accords-cadres
 - selon une procédure adaptée $\geq 214\ 000\ \text{€ HT}$
 - sans publicité ni mise en concurrence préalables $\geq 214\ 000\ \text{€ HT}$

- Non :
Avenant $\geq 15\%$ aux marchés publics passés :
- selon une procédure adaptée $< 214\ 000\ \text{€ HT}$
 - sans publicité ni mise en concurrence préalable $< 214\ 000\ \text{€ HT}$

Avenant $< 15\%$ aux marchés publics passés quelques soient leur montant et procédure :
Avenant sans incidence financière quelque soit la procédure.

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
Pôle Territoires et Services de Proximité
Agence Départementale du Pays de Rennes - Service Entretien-Sécurité des Bâtiments
1, avenue de Tizé – CS 43621 – THORIGNE FOUILLARD
35236 CESSON SEVIGNE Cedex

AVENANT N° 01 au marché n° 20230449

Entre les soussignés :

Jean Luc CHENUT, Président du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine

1 avenue de la Préfecture

CS 24218

35042 Rennes Cedex

représentant le Département d'Ille-et-Vilaine et dénommé ci-après « le pouvoir adjudicateur »,
d'une part,

et

la Société **LUCAS RENNES**

ayant son siège à : 7 rue des Charmilles – BP 21139 – 35511 CESSON-SEVIGNE Cedex

N° SIRET : 398 294 066 00046

Courriel : lucasrennes@lucas.fr

représentée par : Monsieur Stéphane AUBERT

et dénommée ci-après « le titulaire »,

d'autre part,

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

Par marché n° 20230449 en date du 06 Septembre 2023, les prestations citées en titre du présent document ont été confiées à l'entreprise LUCAS RENNES, titulaire du contrat.

ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT AU MARCHÉ

1.1 - Modifications introduites par le présent avenant

Les travaux complémentaires concernant l'élargissement des tranchées dans la cour extérieure avec la mise en place de fourreaux supplémentaires. Le présent avenant porte sur des travaux supplémentaires :

- Le remplacement du revêtement de sol pvc de la cuisine par du carrelage de sol afin de garantir une meilleure résistance à l'usage.
- La réfection des peintures dégradées dans des logements, y compris un traitement contre l'humidité et les moisissures.

1.2 - Avenant avec incidence financière : OUI NON

1.3 - Fondement juridique de passation de cet avenant (article R2194 du code de la commande publique)

- Article R2194-1 - Modifications prévues dans les documents contractuels initiaux
- Article R2194-2 à 4 - Prestations supplémentaires devenues nécessaires et ne figurant pas dans le marché public initial
- Article R2194-5 - Modifications liées à des circonstances qu'un acheteur diligent ne pouvait prévoir
- Article R2194-6 - Remplacement du titulaire initial par un nouveau titulaire dans le cadre d'une cession de marché
- Article R2194-7 - Modifications non substantielles quel qu'en soit le montant
- Article R2194-8 - Montant de la modification inférieur aux seuils européens et :
 - Inférieur à 10% (marchés publics de fournitures et services) du montant du marché public initial
 - Inférieur à 15% (marchés publics de travaux) du montant du marché public initial

ARTICLE 2 - MONTANT DE L'AVENANT AU MARCHÉ ET MONTANT DU MARCHÉ

Le présent avenant augmente le montant du marché public qui se décompose comme suit :

Montant initial H.T. du contrat	Montant cumulé H.T. des avenants précédents	Montant H.T. Avenant n° 01	Pourcentage augmentation Avenant n° 01	Total H.T. des avenants	Nouveau montant H.T. du marché	Pourcentage augmentation cumulé des avenants	Dont pourcentage cumulé au titre de l'article R2194-8 du code de la commande publique
34 712,97 €	0 €	9 116,60 €	+ 26,26 %	9 116,60 €	43 829,57 €	+ 26,26 %	0%

Le montant TTC du présent avenant n° 01 est de 10 939,92 €.

Le nouveau montant TTC du marché est de 52 595,48 €.

ARTICLE 3 - DELAI

/

ARTICLE 4 – DATE D’EFFET DE L’AVENANT

Le présent avenant prendra effet à compter de la date de sa notification.

ARTICLE 5 - CLAUSES ET CONDITIONS DU MARCHE INITIAL

Toutes les clauses et conditions du contrat initial demeurent applicables tant qu’elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation

Le titulaire du contrat renonce à tout recours ultérieur et à toute action contentieuse, pour tous faits antérieurs à la signature du présent avenant.

Fait en un seul original

à, le

Mention manuscrite "Lu et approuvé"

le titulaire

Signature et cachet de la société

Accepté par le Président du
Département d’Ille et Vilaine

à Rennes, le

#signatue#

#signature#

Éléments financiers

Commission permanente
du 10/06/2024

N° 49540

Dépense(s)

Affectation d'AP/AE n°27336	APAE : 2020-BATII006-565 BATIMENTS - GROSSES REPARATIONS		
Imputation	23-4213-2313.18-0-P33A7 Constructions (autres bâtiments publics)		
Montant de l'APAE	717 448,76 €	Montant proposé ce jour	10 939,92 €
TOTAL			10 939,92 €